

AU CONSEIL FÉDÉRAL ÉLECTIONS À L'EXÉCUTIF



Claude Gauthier, président

Depuis le Conseil fédéral de juin dernier à Chicoutimi, la Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN) compte sur deux nouveaux membres à l'exécutif aux postes de vice-présidentes.

Il s'agit de Flavie ACHARD qui provient du Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Montmorency et de Rose PELLERIN du Syndicat des professeurs du Séminaire de St-Hyacinthe.

Les deux nouvelles vice-présidentes se joignent à Claude Gauthier président et à Pierre Léonard secrétaire-général qui ont tous deux été réélus à leur poste respectif.

L'équipe FNEEQ par l'intermédiaire du NOUVEAU POUVOIR adresse ses félicitations aux quatre membres formant l'exécutif de la FNEEQ pour leur nomination. Quant aux deux nouvelles vice-présidentes, nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue et la meilleure des chances dans l'exercice de leurs fonctions.



Flavie Achard, vice-présidente

LA FNEQ DEVIENT LA FNEEQ

Par ailleurs, lors de ce Conseil fédéral, la Fédération des enseignants québécois a adopté une résolution visant à modifier son appellation en FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTS ET DES ENSEIGNANTES DU QUÉBEC (FNEEQ-CSN).

IL FUT AUSSI QUESTION...

Outre les élections à l'exécutif et au Bureau fédéral (voir l'article en page 4) l'ordre du jour de ce Conseil fédéral comprenait le rapport de l'exécutif sortant, l'élection à un poste du comité de négociation, la présentation du budget et le rapport de services et enfin un débat à partir de deux documents portant sur la condition féminine et sur la formation professionnelle.

Rappelons que Nadine Pirotte du Syndicat des enseignants du cégep André-Laurendeau a été élue au Comité de négociation en remplacement de Daniel Payette du Collège de Valleyfield qui brigait les suffrages à l'élection à la présidence.



Pierre Léonard, secrétaire général



Rose Pellerin, vice-présidente

nouveau pouvoir

SEPTEMBRE 1982

Publié par la Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec

À TERREBONNE:

DÉFAITE DU PATERNALISME PATRONAL

Dès avril dernier, l'employeur expédiait à 22 de ses 56 enseignantes et enseignants un avis de mise-à-pied ou de non-renouvellement de contrat. Du même souffle, il dénonçait la convention collective existante et annonçait son intention de "normaliser" la tâche du personnel enseignant en l'augmentant de 18 à 24 périodes par semaine.

Le Syndicat répliquait en déposant un grief à l'encontre de la procédure de mise-à-pied des enseignants et procédait à la nomination de son comité de négociation. Le projet de convention collective était élaboré et adopté vers la mi-mai.

L'employeur, comme il l'a toujours fait, essayait de démoraliser les syndiqués par des rumeurs sans fondement sur de prétendus déficits. Comme par le passé, il essayait de négocier directement avec l'assemblée générale en court-circuitant le comité de négociation.

Sa première surprise fut d'apprendre que les enseignants votaient dès le 28 juin très majoritairement pour la grève au retour des vacances. Persuadé d'assister à une opération "bluff", il concédait quelques points à la table de négociation pour s'assurer l'appui des "hésitants" mais fermait la porte à toutes les revendications syndicales. Bien plus, il profitait de l'absence d'une clause de prolongation de la convention collective pour annoncer qu'à la rentrée la tâche serait celle qu'il déterminerait.

Une séance de conciliation au début du mois d'août

ne donna évidemment aucun résultat. Mais dès le 23 août, l'assemblée générale confirmait le mandat de son comité de négociation par un vote favorable à la grève à 75%.

Et si certaines séances de négociation ont eu pour effet de rapprocher les parties dans la dernière semaine d'août, l'assemblée devait rejeter les dernières propositions patronales le 1er septembre. La grève est alors déclenchée. Les conditions posées pour un retour au travail: le remplacement des "qualités" d'un postulant à un poste par les "qualifications", une convention d'une durée de deux ans avec clause de prolongation, des échelles salariales supérieures aux limites imposées par la loi 70 et une tâche d'enseignement de 20 périodes par semaine.

Les lignes de piquetage se dressèrent...

L'employeur qui ne s'attendait pas à un geste si "méprisable" de ses "bons" professeurs, opposa alors un refus catégorique aux revendications syndicales. Ça, c'était mercredi le 1er septembre...

Et le piquetage se continue...

Samedi, le 4 septembre, un règlement de principe intervenait devant le conciliateur: "Les qualités" requises pour obtenir un poste étaient remplacées par les "exigences normales", la clause de prolongation de la convention collective était accordée, les salaires payés seraient ceux du secteur public, et le comité de négociation syndical acceptait de recommander en contre-

partie l'addition d'une 21e période pour l'année 1983-1984, à condition que cette période ne puisse servir qu'à des fins d'appui pédagogique, et non à des cours.

Mais ce n'était pas fini... le lundi 6 septembre, l'employeur revient sur sa parole et refuse d'accorder la clause de prolongation espérant que l'assemblée syndicale qui devait avoir lieu le soir même accepte de laisser tomber cette clause si nuisible au maintien d'un mode de gestion "familial".

Le comité de négociation annule alors l'assemblée prévue, puisqu'il n'y a pas entente. Le mot d'ordre: piquetage pour le lendemain 7 septembre... puis coup de théâtre. Le directeur-général désavoue son porte-parole et, après que l'assemblée syndicale ait été reconvoquée, une entente intervient et une nouvelle convention collective est signée le soir même.

La bataille se termine donc par une victoire syndicale d'envergure à l'école secondaire St-Sacrement de Terrebonne: Si le contexte économique et politique en a fait une bataille plutôt défensive sur le plan du contenu de la convention, les syndiqués ont compris l'enjeu réel de la bataille et ont fêté cette première défaite du "paternalisme".

Désormais, même s'il ne s'agit que d'un commencement, la crainte du "boss" ne sera plus la même: tout est négociable, même les "refus catégoriques"...

Le Conseil fédéral de juin dernier a mis en place un exécutif partiellement nouveau: celui-ci a décidé de travailler ensemble pour trouver les consensus qui permettront de passer à travers les nombreux défis qui nous attendent tant au niveau des négociations pour l'ensemble des groupes que nous représentons que des représentations que nous devons faire sur l'enseignement professionnel, les réformes Laurin sur l'école, l'implantation du règlement des études collégiales, etc.

La situation économique dans laquelle nous nous trouvons rend la tâche encore plus difficile. Entre août 1981 et août 1982, le Canada (et particulièrement le Québec) a connu une année de déclin économique sans précédent qui s'est caractérisé par une décroissance réelle, une réduction réelle d'emplois et une hausse vertigineuse du chômage.

Les gouvernements sont les grands responsables de la situation actuelle. Leur stratégie de développement économique s'est articulée autour de méga-projets énergétiques (pétrole, gaz, électricité) laissant le secteur manufacturier tomber dans une désuétude qui l'empêche d'être concurrent avec le secteur manufacturier des autres pays industrialisés.

Cette situation, alliée à la politique de hauts taux d'intérêts du gouvernement fédéral a provoqué la faillite de plusieurs PME, particulièrement au Québec et a ainsi augmenté le chômage. La seule réponse du gouvernement fédéral c'est la loi C-124, limitant les salaires des fonctionnaires à l'ensemble du programme visant à limiter les augmentations de salaires à 5 et 6%. L'objectif du gouvernement fédéral est de réduire l'inflation autour de 7%. Pourtant les items qui maintiennent l'indice à un taux élevé (augmentation de 17% alors que l'indice général a augmenté de 12%) sont tous de juridiction fédérale. Qu'il s'agisse de l'habitation, du transport, des télécommunications, des postes, du tabac, de l'alcool, ce sont les décisions d'Ottawa qui en déterminent les prix. Quant aux prix de l'alimentation, de l'habillement, des loisirs, ils ont tous augmenté de moins de 10%.

La réponse du gouvernement québécois s'inspire des mêmes principes. Dans un premier temps, il coupe aveuglément dans les services publics sans se soucier des conséquences pour les usagers. Ensuite, pour maintenir sa cote de crédit auprès des emprunteurs, il est prêt à renier sa signature afin de récupérer une somme de 521 millions à même les conventions collectives du secteur public et para-public dûment signées. Il confirme son intention en déposant la loi 70 qui prévoit cette fois une coupure de l'ordre de 20% pour tous les salariés pendant trois mois. En se référant à son discours "social démocrate", il se dit prêt à "négocier" cette loi pour faire en sorte que les bas salariés soient moins pénalisés comme s'il n'avait pu le faire lui-même. Il poursuit son action en coupant dans les fonds de pension des travailleuses et des travailleurs du secteur pu-

blic. Il se garde pourtant bien de toucher aux salaires et aux fonds de pension des juges, des policiers provinciaux et des députés. Le gouvernement québécois prétend qu'il n'a pas tous les outils en mains pour contrer la crise. Pourtant dans des domaines qui relèvent en grande partie de sa juridiction comme par exemple les pêcheries, l'industrie minière, il n'a posé aucun geste pour atténuer les effets de la crise. Qui plus est, dans les domaines qu'il contrôle entièrement (les administrations publiques) le gouvernement a contribué à la perte généralisée d'emplois en effectuant des mises-à-pied importantes. Le Conference Board attribue au ralentissement de la Baie James et aux réductions d'emplois dans le secteur de l'éducation et de la santé au Québec, une partie de la compression plus importante d'emplois au Québec. Dans d'autres domaines comme la caisse de stabilisation de l'emploi et la réforme du Code du travail, il n'a pas donné suite aux revendications des centrales.

Devant ces faits et pour tenter de trouver des solutions aux problèmes de chômage chronique, le Conseil confédéral de la CSN a décidé d'enclencher un processus de négociations nationales sur deux sujets:

- les interventions économiques du gouvernement québécois en relation avec l'objectif du plein emploi;
- la syndicalisation et le régime de plein emploi.

Selon l'analyse présentée au Conseil confédéral, ces discussions au plan national devraient faciliter, au plan sectoriel, l'amorce de négociations dans le secteur privé sur ce qui doit être fait dans chaque secteur pour assurer le maximum d'emploi, de même que l'amorce de négociations dans le secteur public sur la politique salariale et la qualité des services tout en prévoyant que les négociations dans le secteur public continueraient de se faire selon le mécanisme actuellement en vigueur.

Le Bureau fédéral a été favorable à l'amorce de négociations nationales visant à amener l'établissement de meilleures conditions de vie et de travail applicables à tous, mais il a insisté sur le fait que la négociation nationale devrait être précédée d'une campagne d'information chez les membres de la centrale, dans les autres centrales, chez les groupes populaires et dans la population afin de monter le rapport de forces nécessaire à l'appui d'une telle négociation. Ce sont d'ailleurs des préalables votés par le dernier congrès de la CSN.

Il reste encore à clarifier les rapports mutuels entre la négociation nationale et la négociation dans le secteur public. Plus que jamais, nous devons rechercher l'unité de toutes et de tous pour conserver des services publics de qualité et pour aller chercher de nouveaux gains pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs.

DANS LE SECTEUR CÉGEP, LA NÉGOCIATION S'ENCLENCHE

La FNEEQ-CSN a complété le 20 septembre le dépôt de ses demandes sectorielles. Les chapitres déposés ont trait principalement à la sécurité d'emploi, la tâche et l'intégration des adultes à l'enseignement régulier, les congés, le perfectionnement, le classement, les griefs et arbitrage.

Dans ses demandes, la FNEEQ revendique au niveau des principes:

- une reconnaissance de droits aux enseignantes et enseignants non permanents;
- des perspectives pour le personnel mis en disponibilité;

- des mécanismes visant à assurer et à promouvoir la qualité de l'enseignement et des conditions de travail;

- des modifications au niveau des modalités relatives aux griefs et à la procédure d'arbitrage.

Plus spécifiquement, la FNEEQ revendique l'élimination des disparités entre l'éducation des adultes et l'enseignement régulier tant au niveau des services d'enseignement que des conditions de travail. Pour ce faire, la FNEEQ demande que le secteur de l'éducation des adultes

soit complètement intégré à l'enseignement régulier.

Au niveau de la tâche, les demandes de la Fédération auraient comme résultat un resserrement du processus d'engagement.

Par ailleurs, la FNEEQ demande la mise en place de mécanismes visant à recycler les mises en disponibilité et pour faire en sorte de leur ouvrir des perspectives de remplacement dans l'enseignement.

Quant aux dossiers de table centrale, incluant les salaires, les régimes de retraite, la condition féminine et la santé/sécurité au travail, ils font actuellement l'objet de consultations et devraient être déposés à la mi-octobre.

LA LOI 70 ET LE PRIVÉ

“La sécurité d'emploi, ça se paie...” (Jacques Parizeau)

Depuis des années, les syndicats du secteur privé d'enseignement réclament d'être inclus dans le régime de négociations du secteur public (loi 55). Déjà, ils participaient obligatoirement au RREGOP ou au RRE et ils sont soumis aux mêmes dictats pédagogiques du ministère de l'Éducation (programmes, qualifications, etc.) et aux mêmes restrictions budgétaires (financement à près de 80% par les subventions) que leurs confrères du secteur public.

Comme ils le précisaient dans leur manifeste publié au printemps dernier, ils ont choisi d'être enseignants, et non pas nécessairement d'enseigner dans le réseau parallèle mis en place et maintenu par les différents gouvernements. Depuis les dernières années, le maintien de ce réseau privé s'est effectué sur leur dos: augmentations de la tâche, diminutions répétées de salaire, mises-à-pied nombreuses, menaces constantes contre la survie de leurs institutions...

C'est pour remédier à ce chantage constant à la fermeture qu'ils réclament leur inclusion au processus de négociations du secteur public; ils

veulent que celui qui les paie, le gouvernement, remplisse ses obligations à leur égard. Ils veulent mettre fin à cette insécurité d'emploi perpétuelle. Puisque le gouvernement a décidé du maintien et du financement de l'enseignement “parallèle”, qu'il en assume la responsabilité; il est anormal que des individus doivent supporter le poids d'un tel service public.

Mais le gouvernement Lévesque n'en est pas à une ineptie près; dès mai dernier, le ministre Laurin déclarait aux représentants de la FNEEQ lors d'une rencontre à ce sujet “qu'il n'est pas dans les intentions du gouvernement de se lier par convention à des engagements, particulièrement la sécurité d'emploi, vis-à-vis des syndiqués d'employeurs “privés”.

Le cynisme de cette déclaration est d'autant plus odieux et évident qu'elle était prononcée deux jours après le dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi 70. Or, les ministres Parizeau et Bérubé avaient alors présenté cette loi comme le prix à payer par les travailleurs du public pour leur sécurité d'emploi.

Mais la loi 70 s'applique aussi aux travailleu-

ses et travailleurs des institutions privées. Ils ont droit à la “facture” même si en retour, ils n'ont pas droit à toute espèce de sécurité d'emploi, ni à toute forme de négociation sectorielle. De cette façon, le gouvernement se garde les mains libres pour de futures réformes du secteur privé. Le gouvernement ne peut obliger des employeurs “privés” à accorder la sécurité d'emploi, mais il peut obliger les travailleurs de ces mêmes employeurs “privés” à payer la sécurité d'emploi qu'ils n'ont pas.

Face à cette attitude gouvernementale “inique”, les représentants des syndicats du privé réunis en ateliers ont décidé de recommander à leurs assemblées de refuser de négocier toute entente en vertu de la loi 70 et de participer à l'élaboration et à la négociation de la politique salariale du secteur public à l'extérieur du CCNSP.

Une nouvelle réunion du secteur privé se tiendra fin septembre pour faire le point sur les positions des diverses assemblées générales à cet égard et sur les moyens à mettre en oeuvre pour contrer la loi 70.

LA CONDITION FÉMININE

Le comité FNEEQ se met en branle!

Dans le but de développer de plus en plus des liens entre les femmes de la Fédération, de briser notre isolement et d'être de plus en plus nombreuses à défendre les dossiers sur la condition des femmes, un comité de la condition féminine FNEEQ a été mis sur pied afin d'appuyer les comités déjà en place et d'aider à l'implantation de nouveaux comités.

Lors du Conseil fédéral de juin les déléguées(és) avaient accepté la recommandation visant à mettre sur pied un comité permanent de condition féminine. Ce comité est composé de huit personnes qui représentent chacune des régions et chacun des groupes (cégep, collège privé, universitaire, autre secteur).

MEMBRES DU COMITÉ:

| | | | |
|--------------------------|--|-------------|----------|
| Montréal | Lorraine Gratton responsable nationale) | Maisonneuve | 254-3361 |
| Anglophone | Renée Lallier | John Abbott | 457-6610 |
| Québec | Lorraine Garneau | Limoilou | 694-2172 |
| Laurentides | France Charbonneau | Montmorency | 667-5100 |
| Saguenay/ Lac St-Jean | Esther Dufour | Jonquière | 547-9624 |
| Côte-Nord | Odette Isabel | Hauterive | 589-5707 |
| Université | Denise Beaudoin | SCUUQ | 282-3495 |

| | | | |
|-----------------------------------|---|-----------------------|----------|
| FNEEQ | Rose Pellerin responsable à l'exécutif) | vice- présidente | 598-2240 |
| Privé Comité de négociation | Nadine Pirotte à venir | condition féminine | |

Le comité a tenu une première réunion lors de laquelle il a dégagé ses priorités:

- 1- Faire en sorte d'assurer une présence des femmes dans les diverses instances de la Fédération afin d'assurer la défense des dossiers de condition féminine;
- 2- Mettre sur pied un centre de documentation afin de permettre une accessibilité accrue des recherches faites sur la condition féminine tant au niveau de la Fédération qu'ailleurs et de systématiser les recherches à ce point de vue faites à l'intérieur de la Fédération.

Si vous aviez ce genre de documentation disponible, il serait intéressant que vous la fassiez parvenir à l'une ou l'autre des personnes membres du comité.

Par ailleurs, si vous avez besoin d'aide pour la création d'un comité ou d'appui à un comité déjà formé veuillez communiquer avec votre responsable régionale ou sectorielle.

UN COMITÉ ÉCOLE ÉLARGI

Même si cette année constitue une année de négociation pour à peu près tous les syndicats de la Fédération, le programme école se doit de poursuivre son travail. La besogne ne manque pas. Nous devons continuer à définir notre conception de l'école tout en répondant aux nombreuses “interpellations” du ministère de l'Éducation dont la formation professionnelle des jeunes, la restructuration scolaire, le PREC et ses applications (programme des sciences, de français...), le règlement des études secondaires, etc. C'est pourquoi un comité élargi par rapport à celui de l'an dernier apportera plus de ressources et permettra, nous l'espérons, un plus grand contact avec les syndicats locaux. Ce comité a été nommé par le Bureau fédéral de septembre et sera composé de personnes venant des cégeps, des maisons privées et de l'université. Il s'agit de Robert Campeau, Christian Barrette, Charles Poliquin, Louise Desmarais, Gaétan Beaudet, Christiane Malet et d'un membre du sous-groupe de travail des écoles privées (composé de Pierre Mercier, Luc Lachapelle, Gilles Bureau). Le premier mandat du comité est de préparer pour le Bureau fédéral d'octobre un plan de travail, notamment sur la formation professionnelle.

LES COMITÉS TECHNIQUES À LA FNEEQ

COMITÉ PARITAIRE SUR LA TÂCHE

- ne concerne que les cégeps: la fonction du comité est décrite à la clause 8-4.15 de la convention.
- Partie syndicale FNEEQ:
 - Jacques BAZINET
 - Claude RACINE

COMITÉ PARITAIRE SUR LES ASSURANCES

- ne concerne que les cégeps, en application de la partie 2 de l'article 5-6.00;
- n'a comme objet que l'assurance-maladie de base;
- regroupe deux fédérations de la CSN: la FNEEQ et la FPSCQ (Fédération des professionnels salariés et cadres du Québec)
- partie syndicale:
 - Pierre LÉONARD, secrétaire-général

FNEEQ

- Gilbert BAILLARGEON, trésorier FPSCQ
- Jean-Jacques PELLETIER, enseignant cégep
- Jacques POITRAS, enseignant cégep
- Michel PAQUET, conseiller syndical FNEEQ

COMITÉ INTER-FÉDÉRATIONS SUR LES ASSURANCES ET LES RÉGIMES DE RETRAITE (CIFARR)

- comité strictement syndical
- concerne les cégeps et les collèges privés de la FNEEQ et de la FPSCQ;
- a comme objet tout ce qui touche les assurances collectives (autres que l'assurance-maladie de base) et les régimes de retraite.
- **membres:** Tous ceux mentionnés ci-dessus au comité paritaire auxquels s'ajoutent Léo-Pierre

GIRARD (privé) et, sur invitation, l'actuaire Marcel LEHOULLIER et des représentants de l'assureur.

COMITÉ PARITAIRE DE PLACEMENT

- ne concerne que les cégeps: fonction décrite à la clause 5-4.12 de la convention collective.
- partie syndicale FNEEQ:
 - Hélène BOILEAU, enseignante
 - Michel PAQUET, conseiller syndical FNEEQ

COMITÉS PARITAIRES DE CLASSEMENT

- ne concernent que les cégeps: en application de l'article 6-6.00 de la convention.
- partie syndicale au comité de révision et au comité aviseur: François BLANCHARD, conseiller syndical FNEEQ

EN BREF... du Bureau fédéral

Le Bureau fédéral étant la principale instance de la Fédération (exécutif élargi entre les sessions du Conseil fédéral) a pour mandat d'examiner, de discuter les rapports et conséquemment de faire les recommandations nécessaires à l'administration de la Fédération dans le cadre général des décisions prises par le Conseil fédéral. Suite aux élections du Conseil de juin, les membres élus au Bureau se sont réunis pour la première fois les 2 et 3 septembre derniers. Rappelons qui ils sont:

Jacques BAZINET pour le secteur collégial de la Côte Nord;
 Richard PAQUET pour le secteur collégial de la Mauricie;
 Suzanne LAROCQUE pour le secteur collégial de la région de Montréal;
 Liliane BOLLAND, pour le secteur collégial de la région de Montréal;
 Yves COUTU pour le secteur collégial de la région de Montréal;
 Réjean LANTAGNE pour le secteur collégial de la région de Montréal;
 Richard PIGEON pour le secteur privé de la région de Montréal;
 Hugo B. ROY pour le secteur privé de la région de Montréal;
 Candide CHAREST pour le secteur universitaire de la région de Montréal;
 Pierre PICHET pour le secteur universitaire de la région de Montréal;
 Louise BERGERON pour le secteur collégial de la région de Québec;
 Germain PERREAULT pour le secteur collégial de la région de Québec;
 Denis CHOINIÈRE pour le secteur privé de la région de Québec;
 Michel BEAULIEU pour le secteur privé de la région de Québec;
 Denise CLOUTIER pour le secteur collégial de la région du Saguenay-Lac-St-Jean;
 Ginette LAROCHELLE pour le secteur collégial de la Gaspésie et bien sûr les quatre membres de l'exécutif: Claude GAUTHIER, Flavie ACHARD, Rose PELLERIN et Pierre LÉONARD.

Dans le contexte de la négociation et des lois que le gouvernement nous impose, les membres de l'exécutif ont fait des rapports

détaillés du travail accompli à la FNEEQ et à l'intérieur de la Centrale depuis la rentrée au début d'août. Un rapport a également été produit par les deux vice-présidentes concernant la session condition féminine qui s'est tenue les 27 et 28 août 1982 où un comité de condition féminine FNEEQ a été créé. Les élus sont Lauraine Gratton, Renée Lallier, Odette Isabel, Esther Dufour, Lorraine Garneau, Denise Beaudoin et France Charbonneau.

Par ailleurs, les membres du Bureau ont désigné Louise Bergeron pour faire partie de la délégation officielle de la FNEEQ aux réunions du Conseil confédéral. Deux substituts ont également été nommés soit Réjean Lantagne et Yves Coutu.

Outre la présence de tous les membres à cette première rencontre, il faut noter leur enthousiasme. En effet, cinq d'entre eux se sont montrés intéressés à participer à une conférence sur l'enseignement post-secondaire qui aura lieu du 19 au 22 octobre prochain. Cette conférence est organisée par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et a pour objectif de permettre un échange de points de vue entre les représentants de divers groupes intéressés à l'enseignement post-secondaire. La présence de représentants d'universités et de collèges à cette conférence est apparue aux membres du Bureau comme étant essentielle, quasi obligatoire en ce qu'elle nous permettra de prendre position à l'égard de changements qui pourraient survenir dans ce domaine. Le Bureau a également décidé de libérer Jacques Bazinet pour qu'il continue d'accomplir le travail au sein du comité paritaire de la tâche en compagnie de Claude Racine déjà libéré pour agir au comité de négociation.

Finalement, les membres du Bureau ont voté une proposition à l'effet d'élargir le comité-école-société à huit personnes dont quatre proviendraient des cégeps, une du secondaire, une du secteur universitaire et deux membres de l'exécutif chargés de ce dossier.

L'éditorial qui traite plus particulièrement de la négociation nationale relate quelque peu les débats sur cette importante question qui se sont déroulés lors de la réunion du Bureau fédéral.

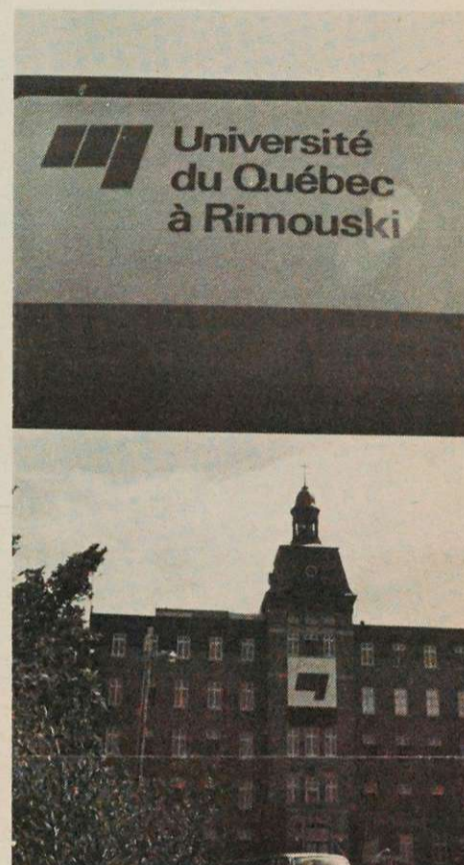
Pour les chargées (és) de cours de l'U.Q.A.R. La négociation d'une 1ère convention

Depuis le 29 juin dernier, les chargé-e-s de cours de l'Université du Québec à Rimouski sont membres du SPUQAR.

Plus d'un an donc après le dépôt de leur requête en accréditation et non sans avoir subi quelques avatars juridiques, comme la récusation du commissaire du Travail, les oppositions farfelues des patrons de l'UQAR (qui étaient prêts à soutenir que "leurs" étudiants gradués ne pouvaient être salariés au sens du code du Travail et que, de toute manière, les chargé-e-s de cours étaient déjà couverts par le certificat du SPUQAR), les voici prêt-e-s à affronter la négociation de leur première convention collective de travail.

Les priorités s'orientent vers la reconnaissance réelle de l'ancienneté lors de l'embauche saisonnière mais surtout vers le dégel de leurs salaires qui, depuis le printemps 81, est demeuré à 2 161\$ alors que le budget de l'UQAR prévoyait déjà 2 371\$ pour 81-82 et qu'actuellement,

les membres du SCCUQ à l'UQAM touchent 2 958\$ par charge de cours.



BONNE CRISE LUCIEN, LUC, LUCILLE ET LES AUTRES...

L'ÉQUIPE DU JOURNAL

RÉDACTION: Flavie Achard, Louise A. Beaudoin, François Blanchard, Claude Gauthier, Pierre Gingras, Ghislain Hallé, Michel Paquet, Rose Pellerin, Gaston Pouliot.

PHOTOGRAPHIE: Pierre Gauvin-Evrard

COLLABORATION: Guy Lachaine, Pierre Léonard, Jean-Yves Trempe.

Le **Nouveau Pouvoir** organe officiel de la FNEEQ paraît tous les mois à l'intention de tous les membres syndiqués de la Fédération.

Composé, monté et imprimé par les travailleuses et travailleurs de Interlitho Inc., 254, Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.

AGENDA D'OCTOBRE

- 1, 2, 3 — Réunion des "40" à Montréal.
- 4 au 8 — Audition de la clause relative à la lettre d'entente no 5 au palais de justice de Montréal.
- 7-8 — Réunion du Bureau fédéral à Montréal.
- 18 — Réunion d'équipe.
- 22-23 — Atelier sectoriel privé Lanoraie.

"On est en crise. Tout le monde s'entend là-dessus. Quant à savoir qui en est responsable, tout le monde se relance la balle. (...) Face à une telle situation qui souvent nous dépasse, un sentiment d'insécurité gèle le mouvement de revendications que les travailleuses et les travailleurs avaient amorcé. (...) Le seul aspect positif de cette crise est qu'elle constitue un moment de réveil et de conscience." (1)

Par les temps qui courent, la crise nous est servie à toutes les sauces et chacun y va de son interprétation, de son analyse. De sorte qu'il n'est pas facile de s'y retrouver, de faire la part des choses.

Le théâtre Parminou a réussi dans sa création collective intitulée "Bonne crise Lucien, Luc..." à traiter avec humour un sujet qui par essence n'est pas très drôle. Et ce, sans verser dans le vaudeville.

Par ailleurs, le scénario fait en sorte qu'on ne peut rester impassible durant la représentation. La troupe nous implique bien malgré nous dans son déroulement. Après tout la crise on est dedans, qu'on le veuille ou non. Et pour s'en sortir, "il faut croire en nous et en nos luttes. (...) Et les solutions ne peuvent venir que de nous." (2)



La troupe de théâtre professionnelle Le Théâtre Parminou est une coopérative autogérée, fondée depuis neuf ans et qui est installée à Victoriaville, dans les Bois Francs. "Par ses spectacles, la troupe s'insère dans notre histoire collective. (...) Dans ce contexte, elle vit la crise comme tout le monde et l'exprime en faisant parler les gens qu'on ose traiter d'ordinaires. Bonne crise Lucien... s'inscrit dans la situation économique actuelle tout en proposant des solutions collectives aux problèmes qu'elle soulève.

Rappelons enfin que cette création collective a été produite en collaboration avec la C.S.N. elle est disponible aux syndicats locaux qui en feront la demande. Si vous désirez présenter cette pièce au profit des membres de votre syndicat local, en inter-syndicale ou encore pour le bénéfice du public le plus large possible, vous n'avez qu'à communiquer avec Le Théâtre Parminou, CP 158, Victoriaville, Les Bois Francs, G1P 6S8. Tél. (819) 758-0577

(1) (2) et (3) EXTRAIT DE BONNE CRISE LUCIEN..., DÉPLIANT PRODUIT PAR LA COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU THÉÂTRE DES BOIS FRANCS.